



AUX : Participants agréés

Le 5 novembre 2002

DÉCISION DISCIPLINAIRE

Le 5 janvier 2001, à la suite d'une enquête menée par la Division de la réglementation, Bourse de Montréal Inc. (la Bourse) déposait une plainte contre Jean Laporte, une personne approuvée par la Bourse.

Par une offre de règlement, Jean Laporte a accepté l'imposition d'une amende de 10 000 \$ et a accepté de rembourser les frais d'enquête de 5 000 \$. De plus, M. Laporte devra réussir l'examen du Manuel sur les normes de conduite des professionnels du marché des valeurs mobilières et ce, au plus tard le 29 avril 2003.

Jean Laporte a reconnu avoir contrevenu à l'article 7476 des Règles de la Bourse concernant les comptes carte blanche.

Cet article stipule, entre autres, qu'aucun représentant inscrit ne doit user d'un pouvoir discrétionnaire quelconque quant au compte d'un client, à moins que celui-ci n'ait antérieurement donné son autorisation écrite et à moins que ce compte n'ait été accepté par écrit par un associé ou un administrateur de la firme.

Durant la période de février 1994 à septembre 1997, Jean Laporte a usé de discrétion, en procédant à trente-deux (32) transactions dans l'un des comptes d'une cliente, avec l'accord verbal de cette dernière, mais sans que ce compte n'ait été accepté par écrit comme compte carte blanche par un associé ou administrateur de la firme et sans avoir obtenu l'autorisation écrite préalable de la cliente comme l'exige la réglementation de la Bourse.

Par ailleurs, le ou vers le 16 octobre 1996, Jean Laporte a procédé à l'achat et la vente à profit de 10 000 actions de Primewest Energy Trust (une nouvelle émission) dans l'un des comptes d'un second client, sans que ce compte n'ait été accepté par écrit comme compte carte blanche par un associé ou administrateur de la firme et sans avoir obtenu l'autorisation écrite préalable du second client à cet effet comme l'exige la réglementation de la Bourse.

Circulaire no : 153-2002

Tour de la Bourse
C. P. 61, 800, square Victoria, Montréal (Québec) H4Z 1A9
Téléphone : (514) 871-2424
Sans frais au Canada et aux États-Unis : 1 800 361-5353
Site Internet : www.m-x.ca

Tour de la Bourse
P.O. Box 61, 800 Victoria Square, Montréal, Quebec H4Z 1A9
Telephone: (514) 871-2424
Toll-free within Canada and the U.S.A.: 1 800 361-5353
Website: www.m-x.ca

La Bourse a décidé de ne pas procéder à une audition disciplinaire relativement aux allégations de non-convenance de certaines autres transactions recommandées par Jean Laporte à ces deux clients.

Jean Laporte a coopéré avec la Bourse durant l'enquête.

Au moment de ces infractions, Jean Laporte agissait à titre de représentant inscrit et de dirigeant (vice-président) pour Marchés mondiaux CIBC Inc.

Compte tenu des faits et circonstances révélés à l'enquête, la Division de la réglementation a déterminé qu'il n'y avait pas lieu d'intenter de poursuite disciplinaire contre Marchés mondiaux CIBC Inc.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Catherine Lefebvre, conseillère juridique et responsable, adhésion et affaires disciplinaires, Division de la réglementation, au (514) 871-4949, poste 497, ou par courriel à clefebvre@m-x.ca.

Joëlle Saint-Arnault
Vice-présidente, Affaires juridiques et secrétaire générale